

LE PARTICULIER EMPLOYEUR, MODE D'EMPLOI

En France aujourd'hui, près de deux millions de particuliers emploient plus d'un million de salariés : pour garder les enfants, exécuter quelques heures de ménage ou des travaux de jardinage, ou encore se faire assister lors de certains actes de la vie courante quand on est âgé ou handicapé... Qu'il s'agisse d'un temps plein ou seulement de quelques heures, tout particulier devient alors employeur.

La particularité de cette relation, notamment liée au fait que le salarié - hormis l'assistante maternelle - travaille au domicile de son employeur, ne doit pas faire perdre de vue qu'elle est régie par des règles précises dont la violation peut exposer à des sanctions pénales. En embauchant, vous devenez un employeur à part entière, avec des droits, des devoirs et des formalités à accomplir : déclaration à l'URSSAF, rédaction d'un contrat de travail, élaboration des bulletins de salaire, règlement des cotisations sociales... Pour éviter que cette collaboration ne devienne un véritable casse-tête et pour vous guider dans les méandres de la réglementation en vigueur, vous sont expliqués ici :

- les droits et devoirs de tous des acteurs de cette relation, y compris les spécificités liées à chaque métier ;
- les démarches à accomplir tout au long de cette relation de travail, depuis l'embauche du salarié jusqu'à son départ, les recours en cas de litiges, les conseils à suivre ;
- les diverses aides financières et les avantages fiscaux auxquels vous pouvez prétendre.

Clair et pratique, ce guide facilitera les étapes de la relation de travail qui lie tout salarié à un particulier employeur, soucieux d'une vie de famille épanouie.

Isabelle Gallay, journaliste, collabore régulièrement aux rubriques juridiques de plusieurs magazines (Intérêts privés, Pèlerin magazine). Elle est également l'auteur de plusieurs guides sur le droit du travail et la justice pénale.

Laurence de Percin, journaliste, est responsable de la rubrique des questions réponses juridiques du magazine *Courrier Cadres*, et l'auteur de plusieurs guides concernant le droit du travail, la succession, la retraite, l'entreprise.

Elles ont toutes deux écrit plusieurs livres dans la collection Guid'Utile.

La **FEPEM (Fédération des particuliers employeurs)** est la seule organisation professionnelle nationale qui représente et défend le statut de particulier employeur et son développement. Elle accompagne le particulier employeur au quotidien, en l'informant et en le conseillant dans ses démarches et dans sa relation avec son salarié. La FEPEM représente également les intérêts du particulier employeur auprès des pouvoirs publics, soit lors de négociations d'accords collectifs, soit concernant l'évolution des lois l'impliquant.